

Le carnet de Sidoine

31 août 2017

[Print](#)

Jean RODHAIN, « Le carnet de Sidoine », *Messages du Secours Catholique*, n° 212, octobre 1970, p. 2.

Le carnet de Sidoine

Question 1

Dans notre communauté de religieuses, afin d'être mieux en contact avec la masse, nous avons, après le Concile, adopté des robes raccourcies. En 1970, nous voici en décalage par rapport aux robes allongées. Que de devrions-nous faire ?

Réponse :

Je suis totalement incompetent pour aborder, ne fût-ce qu'un seul instant, les rapports entre l'apostolat et la mode féminine.

Ce qui m'intéresse, ce ne sont pas les variations de longueur d'une étoffe. Ce que je remarque, ce sont les fréquentes variations de la nature de l'étoffe. Il suffit de regarder la foule dans le métro ou dans un train de vacances pour observer que les changements de couleur ou de lignes supposent des achats fréquents de nouveaux tissus. Il y a donc des dépenses répétées pour de nouveaux vêtements. Nous sommes vraiment dans une société de « haute consommation ». Vous me direz que cela procure des salaires dans le textile et la confection. Moi, je compare avec tant de pays pauvres où un costume dure vingt ans, et je prétends que nous sommes un des pays qui « gaspille » le plus en vanités...

Question 2

J'ai lu dans un journal, sous la plume d'un ancien ambassadeur, une phrase visant la position prise par Mgr Rodhain en faveur du retour des enfants biafrais dans leur famille. Cette phrase annonçait que les responsables de ce retour et de ses risques « paraîtraient devant le jugement de Dieu ».

Réponse :

C'est exact. Et ce n'est pas une exception à la règle. La règle est la même pour toutes les responsabilités que nous prenons : nous serons, en effet, finalement tous jugés, et sur tous nos actes. Cette menace est permanente, et, qu'elle soit présentée par un enfant de 6 ans ou par un ambassadeur en retraite, cela ne change rien à sa gravité.

Question 3

Je connais à Paris une jeune fille d'un pays du Tiers Monde. Elle est brave, mais très peu douée pour l'étude. Elle a déjà échoué plusieurs fois à ses examens, mais préfère l'ambiance parisienne à son village d'origine. Est-ce que le Secours Catholique accepterait de lui offrir une nouvelle année d'études ?

Réponse :

Non, non et non.

Question 4

Au tiercé, j'ai joué en utilisant les chiffres 5-6-20 que j'ai empruntés au C.C.P. du Secours Catholique. J'ai gagné dans l'ordre. Suis-je tenu en conscience de verser une part de mon gain au Secours Catholique.

Réponse :

Nous recevons de plus en plus de mandats portant la mention « une part de ce que j'ai gagné au tiercé ». Mais il ne peut y avoir aucune sorte d'obligation. Nous souhaitons seulement que 5.620-09 soit utilisé pour l'envoi des mandats plutôt que pour le choix des chevaux.

Question 5

Un scandale a éclaté à Versailles lorsque, dans une vente publique, des communautés religieuses ont fait mettre aux enchères leurs vases sacrés dans le but d'aider leurs fondations missionnaires. Je suis certain que « Messages » gardera le silence sur ce scandale.

Réponse :

- Sidoine demande la permission de répondre en deux temps :

1° La Propagation de la Foi annonce officiellement que, en France, les dons des catholiques pour les missions sont en continuelle diminution. Des fondations missionnaires, acculées par cette diminution, en sont réduites à vendre même leurs vases sacrés. C'est la diminution des dons qui est le scandale véritable.

2° La mise aux enchères publiques comporte des risques : Un calice risque de finir sur la cheminée d'un aigrefin. Une chasuble risque d'être découpée pour garnir le fauteuil d'une vedette.

Ce problème se pose chaque semaine au Secours Catholique où on nous fait don de vases sacrés. Pour éviter les risques ci-dessus, nous procédons ainsi : tout calice simple est utilisé tel quel dans les valises - autels que nous offrons aux missionnaires (plus de 7.000 à ce jour). Toute pièce d'orfèvrerie compliquée est démontée, fractionnée, et le métal est échangé contre des calices simples.